Terre&Cité
PLATEAU DE SACLAY

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE INTERDEPARTEMENTALE ILE-DE-FRANCE

Position sur le Contrat de Développement Territorial Paris-Saclay Territoire Sud

A. Contexte

Les CDT sont issus de la loi Grand Paris du 3 juin 2010, ils ont pour objectif de prévoir le développement économique, urbain et social des territoires desservis par le réseau de transport du Grand Paris. Ces documents vont donc définir les grandes orientations des quinze prochaines années.

B. Projet porté par le CDT

- Ce CDT, avec la réalisation des différents projets (ZAC, infrastructures...) acte l'artificialisation de plus 288 hectares de terres agricoles reconnues comme les plus fertiles de France, sur le sud du plateau de Saclay. Nous regrettons que le développement scientifique et économique du territoire se fasse au détriment de la dynamique agricole.

- Nous alertons sur l'impact qu'auraient ces projets sur l'ensemble des exploitations du plateau. Ces artificialisations non seulement mettent en danger la stabilité des exploitations mais sont d'autant plus regrettables que ces exploitations portent des projets de diversifications agricoles en lien avec les populations alentours.

- De même, nous ne pouvons accepter que des centres de recherche agronomique tels que Arvalis, l'UMR du Moulon ou AgroParisTech exploitent beaucoup moins de terres sur le plateau de Saclay alors que la recherche agronomique est implantée de manière historique sur ce territoire et que l'innovation, notamment environnementale, fait partie des objectifs centraux du projet de Paris-Saclay.

- Nous souhaitons que l'offre en logement soit parfaitement intégrée au paysage du plateau et qu'elle se limite à une croissance modérée et raisonnable compte tenu du caractère rural de ce territoire qui est à préserver.

- Nous déplorons que l'approche du développement de la frange Sud se fasse point par point et nous soulignons nos interrogations quant au devenir du secteur de Corbeville.

- Nous souhaitons que soit mieux exprimée l'articulation entre le CDT, la ZPNAF et son programme d'action car le périmètre du CDT se situe en partie sur la ZPNAF.

- Nous sommes satisfaits que le CDT détermine dans ses priorités la création d'un éco-territoire au bénéfice de la qualité de vie de l'ensemble des usagers du territoire et le décline selon les deux objectifs D1 et D2 mais regrettons, d'une part, que la dimension sociale de l'agriculture soit peu présente, d'autre part, que l'ensemble de ces objectifs ne soient pas traduits dans les actions à mettre en place.

- Nous nous félicitons que le CDT soutienne le développement et la structuration des filières de proximité mais, au vu des lourds investissements réalisés par les agriculteurs, nous souhaiterions un engagement politique de la part de l'ensemble des communes qui pourrait se traduire par des contractualisations entre les agriculteurs et les collectivités en vue de garantir durablement les achats de produits locaux pour la restauration collective.

- Nous souhaitons également la valorisation des fermes qui ne sont plus en activité mais, en premier lieu, afin de répondre à la demande en logement agricole de la part des agriculteurs (salariés et saisonniers). Dans les deux exemples de fermes citées, cela est tout à fait possible pour la ferme des Granges.

Terre&Cité
PLATEAU DE SACLAY

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE INTERDEPARTEMENTALE ILE-DE-FRANCE

- Nous demandons une meilleure prise en compte du réseau de drainage dans les nouveaux aménagements. Les drains, souvent très anciens, sont essentiels pour garantir la fertilité des sols agricoles et la continuité des réseaux ne doit pas être interrompue par les travaux réalisés. Ainsi, les entreprises qui détérioreraient des systèmes de drainage du territoire devraient être systématiquement obligées de réparer le préjudice causé et de rétablir le réseau à l'identique.

- Nous alertons sur l'importance de ne pas réduire la fonctionnalité des espaces ouverts avec des infrastructures qui ne prendraient pas en compte les besoins des exploitants, notamment en termes de circulation agricole.

- Nous demandons que soit démontrée la nécessité de réaliser, sur le même axe, à la fois : un TCSP, un métro ainsi que le doublement de la RD 36.

- Nous souhaiterions avoir plus de précisions concernant les échéances des travaux et des projets des différentes infrastructures de transport qui auront un impact sur l'agriculture du plateau.

- Nous demandons que soient bien respectés les zonages de la ZPNAF notamment en ce qui concerne la répartition entre espaces agricoles et espaces boisés.

C. Organisation du document

- Nous estimons que sur de grandes thématiques telles que celle de l'eau ou de la circulation, il est préférable que le périmètre d'étude soit élargi afin de bien prendre en compte les impacts de ce CDT sur l'ensemble du territoire.

- Nous notons un manque de hiérarchisation dans les orientations du projet et notamment dans les fiches. Par exemple, le déménagement de la gendarmerie est au même niveau que les filières agricoles.

- Nous regrettons le non-respect du décret n° 2011-724 du 24 juin 2011 concernant l'obligation de détailler les financements qui semble aujourd'hui décisive.

D. Elaboration du document

Plusieurs rencontres et réunions d'informations ont été organisées. Cependant la concertation ne saurait se restreindre à une simple information des acteurs locaux et nous déplorons vivement le manque de participation publique dans l'élaboration de ce document alors même que l'on observe sur le territoire de nombreuses initiatives dans le but de co-construire un projet de territoire avec l'ensemble des acteurs. Ceci est d'autant plus dommageable que sur d'autres CDT comme celui de Plaine Commune ou du Val de Bièvres, une réelle démarche de concertation avait été mise en place. On peut notamment relever que sur ces territoires ce sont l'ensemble des élus communaux et intercommunaux qui ont été consultés de manière approfondie lors du processus d'élaboration des CDT, et que cela n'a été aucunement le cas sur notre territoire.

De manière générale, nous souhaitons que la question agricole dans le CDT s'insère dans la réflexion que nous mènons sur le projet agricole du plateau de Saclay avec les collectivités territoriales.

Thomas JOLY
Président de Terre et Cité

Christophe Hillairet
Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Ile- de-France